

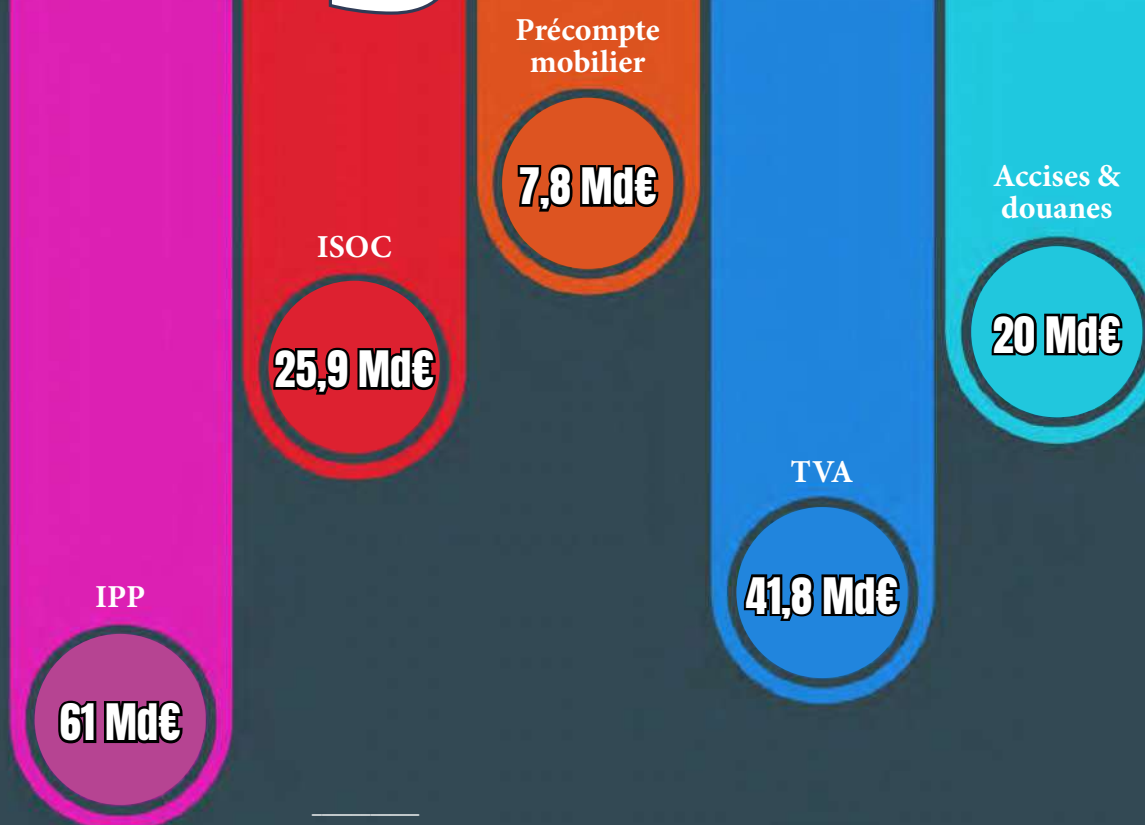
En 2024, les dépenses publiques ont atteint **334 milliards d'euros**. 50% de cette somme provient donc des **impôts directs** (revenus, sociétés) et **indirects** (TVA, accises) et de quelques recettes **non fiscales**. 30% vient des **cotisations sociales**. Une partie provient aussi d'**emprunts**, ce qui creuse la dette publique. Le reste est collecté à d'autres niveaux de pouvoir via des **taxes** communales et provinciales (taxe de circulation, taxe poubelles, etc.), ou encore le **précompte** immobilier, un impôt régional sur la possession de biens immobiliers (terrains, maisons, appartements, etc.). Il constitue une recette fiscale importante pour les régions, les provinces et surtout les communes, qui perçoivent une partie de cet impôt via des **centimes additionnels**.

Les impôts sont obligatoires et payés à l'État, sans lien direct avec un avantage personnel. Ils servent à financer l'ensemble des **services publics** : justice, routes, enseignement, défense, etc. Tout le monde paie des impôts (directs ou indirects) : travailleurs, entreprises, consommateurs... En 2024, ils ont rapporté **159,5 milliards d'euros**.

Les cotisations sociales sont des prélèvements liés au travail, payés par les employeurs et les travailleurs. Ils servent à financer la sécurité sociale : pensions, soins de santé, chômage, allocations familiales. En échange, on a droit à une protection sociale. En 2024, **88 milliards d'euros** ont été ainsi collectés.

Budget de la Belgique : D'où vient l'argent ?

Faire fonctionner notre pays coûte de l'argent. Ce sont les **dépenses publiques**. Pour s'assurer que les factures soient payées, l'État renfloue ses caisses par différents moyens, ce sont les **recettes publiques**.



Chiffres issus de : <https://www.ccrek.be> - <https://finances.belgium.be> - <https://bosa.belgium.be>
Selon les sources consultées, les montants annoncés peuvent varier légèrement.
Ces écarts restent faibles et n'altèrent pas la démonstration globale de l'article.

Impôts directs

61 Md€

Impôt des personnes physiques (IPP) : chaque personne majeure qui réside ou travaille en Belgique est appelée « **contribuable** » et doit payer un impôt sur ses revenus (salaires, pensions, etc.). L'impôt d'un travailleur salarié est proportionnel à sa rémunération et retenu avant le paiement du salaire net via le « **précompte professionnel** ». Il est basé sur des tranches progressives : les premiers euros du revenu sont exemptés d'impôt. Chacune des tranches suivantes est imposée à un taux fixe, mais de plus en plus élevé. De cette manière, chacun participe en fonction de ses moyens. Cette progressivité est en chute libre, en Belgique comme partout dans le monde. Le taux d'imposition des plus hauts revenus a baissé de 40% en moyenne depuis 1981. L'impôt d'un travailleur indépendant est calculé sur son revenu annuel net, c'est-à-dire son chiffre d'affaires duquel ont été déduits les frais professionnels, taxes et cotisations. Les ASBL, syndicats, etc. sont aussi prélevés via l'**Impôt des personnes morales (IPM)**. L'IPP a rapporté 61 milliards en 2024.

25,9 Md€

Impôt des sociétés (ISOC) : impôt sur les bénéfices des sociétés. Il est collecté par l'État via ce qu'on appelle des « versements anticipés » que les entreprises et les sociétés payent en cours d'exercice pour ne pas devoir régler tous leurs impôts à la fin de l'année. Au cours des dernières décennies, les bénéfices des grandes sociétés ont plus que triplé. Mais les taux de l'impôt sur les bénéfices des entreprises ne cessent de diminuer. De plus, les entreprises multinationales pratiquent tellement d'**optimisation fiscale** que leur contribution est assez faible. L'ISOC a rapporté 25,9 milliards en 2024.

7,8 Md€

Le **précompte mobilier** : impôt retenu à la source sur les revenus de capitaux et biens mobiliers, c'est-à-dire sur les revenus financiers comme les intérêts (livrets d'épargne, obligations, comptes à terme), les **dividendes** (actions, parts sociales) et certains autres revenus (placements, loyers, etc.). Le précompte mobilier a rapporté 7,8 milliards en 2024.

Impôts indirects

41,8 Md€

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : une taxe s'applique sur tous les biens et services (21% standard, taux réduits à 6% ou 12% pour certains produits). Nous la payons quand nous achetons quelque chose, que nous allons chez le coiffeur ou même lors de nos achats en ligne. Cette taxe est non progressive car elle traite de manière semblable chaque consommateur quel que soit son niveau de revenu. Au final, la proportion de l'argent du ménage qui va partir dans la TVA sera donc plus élevée chez les moins fortunés. La TVA a rapporté 41,8 milliards en 2024.

20 Md€

Accises : ce sont des impôts indirects spécifiques appliqués sur la consommation de certains produits jugés sensibles ou à fort impact social, sanitaire ou environnemental. Ils visent à dissuader la consommation de ces produits ou à financer les coûts qu'ils engendrent pour la société. Exemples : carburants, mazout de chauffage, boissons alcoolisées et sucrées, produits du tabac. Les accises ont rapporté 11 milliards en 2024.

Droits d'enregistrement, de succession ou de douane : un droit de douane est un impôt perçu sur des marchandises importées depuis un pays extérieur à l'Union européenne. Les droits d'enregistrement concernent les achats immobiliers, les donations, etc. Les droits de succession s'appliquent lors des héritages. Les frais de douane et d'enregistrement ont rapporté 9 milliards en 2024.

Autres

8,6 Md€

Recettes non fiscales : il s'agit des dividendes d'entreprises publiques (ex. : bpost, Proximus, etc.), des amendes pour des infractions, des frais de justice, de la vente (occasionnelle) de biens publics, d'intérêts sur les prêts, de loyers des biens de l'État ou encore des contributions et des subventions de l'Union européenne. Les recettes non fiscales ont rapporté 8,6 milliards en 2024.

Non fiscal

8,6 Md€

Recettes de la sécurité sociale en 2024 : les recettes de la sécurité sociale sont estimées à **88 milliards d'euros** pour l'année 2024. Elles sont constituées essentiellement des cotisations à charge des employeurs et des travailleurs (salariés et indépendants), même si 5% de ce montant est issu de recettes diverses. Les recettes prélevées via les cotisations ne couvrent pas l'ensemble des frais de la sécurité sociale, qui se chiffre à 140 milliards pour l'année 2024. C'est pourquoi une partie de l'argent prélevé via les impôts est utilisée pour combler la différence (environ 50 milliards en 2024).